

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation plus amplement décrite ci-dessous a été adressée pour instruction à l'Administration de la gestion de l'eau :

<i>Référence AGE :</i>	EAU/AUT/22/0360-A
<i>Objet de la demande :</i>	Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la ligne Tyvek 8 à Itzig
<i>Requérant :</i>	DUPONT DE NEMOURS Luxembourg SARL Rue Général Patton L-2984 Luxembourg
<i>Date de la demande :</i>	29.01.2025
<i>Lieu et numéro cadastral :</i>	Commune de Hesperange, localités de Hesperange, Alzingen, Fentange et Itzig
<i>Date de l'affichage :</i>	Du 7.02.2025 au 20.03.2025
<i>Remarque(s) :</i>	Néant

Hesperange, le 06.02.2025

Pour le bourgmestre empêché,
L'échevin,



Claude Lamberty
(Par application de l'art. 64 de la loi communale)